

Réponses au questionnaire de Quazar, Centre LGBT d'Angers aux candidats aux élections législatives.

Les 7 anticapitalistes, candidatEs du NPA49 aux élections législatives, ont répondu POUR aux 39 questions posées

Questionnaire :

Vous êtes candidat-e aux élections législatives ? Remplissez le questionnaire Égalité LGBT 2012 soutenu par QUAZAR, Centre LGBT d'Angers. Quel que soit votre parti, il est important que vos électeurs sachent ce que vous pensez sur les Égalité des droits des LGBT. Il est important que les citoyens sensibles à l'égalité des droits, quelles que soient leur orientation sexuelle et leur identité de genre, sachent que vous participerez à l'évolution de la législation française en votant les lois s'y rapportant.

La campagne Égalité LGBT 2012 portée par les 3 fédérations promeut 39 revendications sur lesquelles nous demandons à tous les partis et tou-te-s les candidat-e-s aux élections législatives de prendre position. Nous vous invitons à donner votre position sur les 39 propositions ci-dessous en indiquant pour chacun des items une possibilité parmi : POUR, CONTRE, NSPP (Ne Se Prononce Pas) et en ajoutant éventuellement vos commentaires.

Pour toute question : assoquazar@free.fr 06 22 09 09 66

Stéphane Corbin, président QUAZAR Cultures et libertés homosexuelles Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans d'Angers.

*Permanences d'accueil au local: samedi 17h>19h, 22, rue du Maine - 49100 Angers
Association loi 1901, créée le 3 octobre 1993, déclarée le 7 octobre 1993 en préfecture de
Maine-et-Loire (49) n° W491004025, insertion au Journal officiel le 20 octobre 1993,
reconnue d'intérêt général. Siège social : 22, rue du Maine, 49100 Angers.*

COUPLES - CONJUGALITÉS

- 1 - Réformer le code civil pour ouvrir le mariage aux couples de même sexe. *
- 2 - Réformer le pacs : signature en mairie, fiscalité et alignement sur le mariage en ce qui concerne les droits liés à la vie quotidienne du couple, droit de séjour, droits liés au décès du partenaire, reconnaissance d'un lien familial; et appliquer effectivement le pacs en Polynésie française et à Mayotte. *
- 3 - Permettre la transcription en droit français de toutes les unions conclues à l'étranger sans que les couples ne perdent de droits. *
- 4 - Promouvoir, partout en Europe, le droit de libre circulation et de libre installation, des couples de même sexe (en particulier des couples de binationaux) liés par des mariages ou des partenariats enregistrés dans un pays européen autre que celui de leur citoyenneté et garantir la reconnaissance des effets produits par ces unions. *

Vos commentaires éventuels : Égalité des Droits !

FAMILLES - PARENTALITÉS

- 5 - Assurer la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre pour les personnes célibataires souhaitant adopter un enfant. *
- 6 - Ouvrir la possibilité d'adoption conjointe d'un enfant aux couples de même sexe et l'adoption plénière de l'enfant par ses parents sociaux. *
- 7 - Faciliter les procédures de partage de l'autorité parentale. *

- 8 - Mettre en place un statut du beau-parent pour les familles recomposées (qu'elles soient homoparentales ou hétéroparentales). *
- 9 - Transformer la "présomption de paternité" en "présomption de parentalité" dans le cadre du mariage. *
- 10 - Ouvrir aux couples de même sexe l'établissement de la filiation par reconnaissance en mairie de l'enfant qui vient de naître dans le cadre d'un projet de couple ou d'un projet de co-parentalité. *
- 11 - Assurer l'égalité d'accès aux procédures de procréation médicalement assistée à toutes les femmes, célibataires ou en couple, quelle que soit leur situation civile ou leur orientation sexuelle. *
- 12 - Appliquer réellement l'article 18 du Code Civil - reconnaître en droit français (nationalité, filiation) les enfants nés à l'étranger par procréation médicalement assistée lorsque au moins un des parents est français. *

PERSONNES TRANSGENRES

- 13 - Inclure l'identité de genre parmi les motifs de discriminations reconnues par la loi. *
- 14 - Mettre en adéquation l'ensemble des lois françaises avec la résolution 1728 (2010) votée par la France au Conseil de l'Europe en matière de droits pour les personnes trans. *
- 15 - Changement d'état civil des personnes trans en application de la résolution 1728 (2010) qui demande que les pays accordent « des documents officiels reflétant l'identité de genre choisie, sans obligation préalable de subir une stérilisation ou d'autres procédures médicales comme une opération de conversion sexuelle ou une thérapie hormonale » (point 16.11.2). *
- 16 - Œuvrer pour le retrait des troubles de l'identité de genre de la liste des maladies mentales de l'OMS. *
- 17 - Permettre la prise en charge des transitions, faites en France ou à l'étranger, pour celles et ceux qui le souhaitent en garantissant le libre choix du ou des médecins. *

DISCRIMINATIONS - VIOLENCES

- 18 - Dans l'article premier de la Constitution française, enrichir le principe d'égalité, pour qu'il s'applique « sans distinction de sexe, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'état de santé ou de handicap ». *
- 19 - Signer et ratifier le protocole 12 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur l'interdiction générale de la discrimination. *
- 20 - Relancer le projet de directive transversale européenne contre les discriminations. *
- 21 - Mettre en place et financer un grand plan national de lutte contre les discriminations à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre et soutenir les associations de lutte contre les discriminations. *
- 22 - Développer les enquêtes sur les discriminations et les violences à raison de l'orientation sexuelle et l'identité de genre. *
- 23 - Donner les moyens au Défenseur des droits d'assurer ses missions dans de bonnes conditions. *

ÉDUCATION - ÉCOLE

- 24 - Lutter contre toutes les discriminations à l'école et éduquer au respect de la diversité des sexualités et des identités de genre de la maternelle à l'université. *
- 25 - Inclure, dans la formation initiale et continue des personnels de l'éducation, des modules de sensibilisation aux questions LGBT. *

SANTÉ LGBT

- 26 - Mettre en place des enquêtes d'ampleur nationale de Santé LGBT afin que, notamment la lutte contre le mal-être et le suicide des jeunes LGBT soient au cœur des politiques de santé publique. *
- 27 - Pour une politique de lutte contre le VIH ambitieuse : privilégier la prévention aux logiques de répression; développement de campagnes de dépistage en particulier auprès des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes; renforcer les dispositifs de lutte contre le VIH et les IST; soutien aux

associations locales menant des actions de santé sexuelle VIH ; garantir un accès aux soins de qualité pour toutes et tous. *

28 - Lutter contre la discrimination des personnes vivant avec le VIH (sérophobie) dans tous les milieux (monde du travail, accès aux soins et aux services, prisons). *

29 - En matière de don du sang, réviser le critère d'exclusion des hommes homosexuels, vécu comme stigmatisant, et proposer que les critères se portent sur les « pratiques à risque » plutôt que les « populations à risque ». *

30 - Réaffirmer le principe de co responsabilité en cas de contamination à VIH lors des rapports sexuels entre adultes majeurs consentants (majorité sexuelle). *

31 - Revenir sur l'interdiction aux soins post mortem des malades du VIH et des hépatites. *

TRAVAIL - EMPLOI

32 - Lutter contre les discriminations dans le monde du travail à l'embauche dans le cadre de la formation tout au long de la vie. *

33 - Au même titre que l'obligation à la formation à la sécurité, ajouter un volet obligatoire relatif à la formation par les employeurs publics et privés de tous les personnels. *

34 - L'État se doit d'être exemplaire en tant qu'employeur en formant l'ensemble des personnels de la fonction publique d'état, territoriale et hospitalière sur les discriminations, en incluant des modules de sensibilisation aux questions LGBT. *

35 - Permettre la formation des acteurs de santé au travail à la prise en compte et à l'accompagnement des victimes d'homophobie, de transphobie ou de discrimination à raison de leur état de santé. *

36 - Mettre en place des enquêtes d'ampleur nationale sur l'homophobie et la transphobie au travail. *

INTERNATONAL

37 - Agir pour l'abolition universelle et en toutes circonstances de la répression des personnes à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. *

38 - Veiller à ce que la France agisse sur le plan international pour protéger les défenseurs des droits humains et, en particulier, ceux militant pour les droits des LGBT. *

39 - Veiller au respect du droit d'asile pour les personnes risquant d'être persécutées à raison de leur orientation sexuelle, réelle ou supposée, ou de leur identité de genre; et à l'arrêt « sans conditions » des expulsions de migrants séropositifs. *

POUR AUX 39 QUESTIONS

Les candidatEs angevins du NPA :

- 1^e circonscription : **Jean-Luc Godet**
- 2^e circonscription : **Danièle Duchemin**
- 3^e circonscription : **Joël Goarin**
- 4^e circonscription : **Lola Duveau**
- 5^e circonscription : **Guénaël Sancéau**
- 6^e circonscription : **Marie-Émilie Vel**
- 7^e circonscription : **Benjamin Létang**

Le site du NPA49 : <http://npa49.free.fr/>